



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-LEU

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2022

DELIBERATION N° : 09/14092022

**OBJET : Présentation du rapport d'activité 2021
de la SPL Avenir Réunion.**

Présents :	26
Procurations :	08
Votants :	néant
Abstentions :	néant

NOTA : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le :

Nombre des conseillers en exercice : 38



Le Président de séance
Bruno DOMEN

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi quatorze septembre à dix-sept heures vingt-cinq, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Bruno DOMEN – Maire.

Présents :

M.DOMEN Bruno (Maire)

Les Adjoints : M. GUINET Pierre Henri (1^{er} Adjoint), Mme BERNON Nadège (2^{eme} Adjointe), Mme DALLY Brigitte (3^{eme} Adjointe), Mme SILOTIA Jacqueline (5^{eme} Adjointe), M. AUBIN Jimmy (8^{eme} Adjoint), Mme ANAMALE Marie-Claude (9^{eme} Adjointe)

Les Conseillers Municipaux : Mme ALEXANDRE Marie née NJANJO, M. CODARBOX Jacky, M. ZETTOR Josian, Mme PLANESSE Nadine née PALAS, M. LEAR Elie, Mme FERARD Sylvie, M. LAURET Bruno, Mme DOMPY Brigitte, M. ELLIN Fabrice, Mme SORET Pascaline née GRONDIN, Mme VERMINARDI Mylène née GOAR, M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming, Mme ZITTE Nicolette, M. EUZET Jean-Paul, Mme BARBIN Suzelle, M. VIRAMA Stéphane, Mme LENCLUME Marjorie, M. RENE David, M. HODGI Claudio

Absents représentés :

- M. LUCAS Philippe (4^{eme} Adjoint) *procuration* à M. DOMEN Bruno (Maire)
- M. BADAT Rahfick (6^{eme} Adjoint) *procuration* à M. EUZET Jean-Paul (Conseiller)
- Mme. BELIN Gisèle (7^{eme} Adjointe) *procuration* à Mme ALEXANDRE Marie (Conseillère)
- M. MAILLOT Bertrand (10^{eme} Adjoint) *procuration* à Mme. SORET Pascaline (Conseillère)
- Mme HAMILCARO Annick (Conseillère) *procuration* à Mme DALLY Brigitte (3^{eme} Adjointe)
- Mme SINAPAYEL Marie Josée (Conseillère) *procuration* à M. LAURET Bruno (Conseiller)
- Mme VION Marie Claire (Conseillère) *procuration* à M. ZETTOR Josian (Conseiller)
- M. MARIVAN Serge (Conseiller) *procuration* à Mme BERNON Nadège (2^{eme} adjointe)

Absents :

- Mme PERMALNAICK Armande (Conseillère)
- M. ABAR Dominique (Conseiller)
- M. FELICITE Roland (Conseiller)
- M. MULQUIN Christophe (Conseiller)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame DALLY Brigitte, 3^{eme} adjointe a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des données chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition aux informations qui le concernent. Pour l'exercice de ces droits, merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données (dpo@mairie-saintleu.fr)

58, Avenue Général Lambert, BP 1004, 97898 Saint-Leu Cedex - 0262 34 80 03 - secretariat@mairie-saintleu.fr - www.saintleu.re



AFFAIRE N° 09/14092022**PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DE LA SPL AVENIR REUNION***Direction Gestion Financière***Le Maire expose :**

La SPL (Société Publique Locale) AVENIR REUNION créée en mai 2012, a pour objet social, au travers des missions et action suivantes pour le compte exclusif de ses actionnaires, en vue de valoriser leur patrimoine immobilier :

- Toute opération d'acquisition, de construction, de réhabilitation, d'aménagement, de gestion et d'exploitation des biens immobiliers ;
- Toute opération de délégation de maîtrise d'ouvrage et de conduite d'opérations, notamment dans la mise en œuvre du développement de nouvelles constructions qui seront affectées au SDIS de la Réunion et dans le domaine des équipements sociaux et médico-sociaux ;
- Toute action d'ingénierie sociale, administrative, technique et financière notamment dans le domaine de la mise en œuvre de la politique d'amélioration de l'habitat ;
- Toute opération liée à la valorisation du patrimoine immobilier des actionnaires.

Au 31 décembre 2021, la SPL AVENIR REUNION compte 9 actionnaires, dont 7 communes, le Département (50,88 % du capital en tant qu'actionnaire majoritaire), la REGION REUNION (6,14 %).

Son capital social s'établit à hauteur de 1 140 000 €. La participation de la Commune de Saint-Leu est établie à hauteur de 70 000 €, soit 6,14 %.

L'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que chaque administrateur doit rendre compte par écrit à son Assemblée délibérante, au moins une fois par an, de son mandat au sein du Conseil d'Administration.

Pour rappel, depuis le mois de février 2022, le représentant de la Commune de Saint-Leu au sein du Conseil d'Administration de la SPL est Monsieur Josian ZETTOR.

Aux termes d'un courrier en date du 22 juillet 2022, la SPL AVENIR REUNION nous a adressé le rapport de gestion de l'exercice 2021 et demande au Conseil Municipal de Saint-Leu de prendre acte de ce dernier.

Le rapport est consultable en Mairie, sur demande.

Quelques données à retenir :

L'activité de la SPL AVENIR REUNION en 2021 a connu une augmentation de 30 % par rapport à 2020. Le chiffre d'affaires s'est élevé à 2 759 716 € en 2021 contre 2 120 089 € en 2020.

96 % du chiffre d'affaires de la SPL AVENIR REUNION provient des contrats passés avec le Département de la Réunion contre 93 % en 2020. Le Département de la Réunion reste le premier donneur d'ordre avec une intervention en amélioration de l'habitat, exclusivement pour son compte.

L'exploitation de la SPL AVENIR REUNION se caractérise par les opérations suivantes :

- L'amélioration de l'habitat - le métier historique de la SPLAR : En 2021, la SPLAR a retrouvé une activité avec une évolution positive grâce au plan de relance économique initié par le Département et la mise en place des moyens de production ;

- La régie Habitat : Un dispositif de proximité et adaptées : opérateur clé de l'aide à l'amélioration de l'habitat sur le Département de la Réunion, la SPLAR a souhaité, dès 2016, élargir sa mission auprès des personnes fragilisées avec la mise en place d'une Régie d'intervention, impliquant un dispositif technique mais également administratif dédié pour un traitement accéléré, en parallèle du dispositif existant. Les travaux d'urgence ont consisté prioritairement à la réalisation de travaux d'accessibilité pour permettre le retour à domicile d'un membre hospitalisé des ménages concernés. Ainsi, ont été réalisées 69 améliorations d'urgence en 2021, contre 67 en 2020 ;

- L'activité grands projets - les mandats.

L'année 2021 a été marquée par :

- Le quitus présenté pour la construction du centre d'incendie et de secours de la commune du Port ;
- Le lancement des opérations de mise en accessibilité des 36 collèges pour le compte du Département ;
- La notification des mandats pour la construction du centre d'incendie et de secours de Sainte-Marie pour le compte du Département, l'école d'architecture de la Réunion pour le compte de la ville du Port ;
- Le démarrage des travaux de restructuration du Foyer de l'Enfance de Terre-Rouge.

Résultat de l'exercice 2021 : Le résultat comptable s'élève à + 72 990 € contre -174 550 € en 2020.

Les capitaux propres de la SPLAR s'élevaient au 31 décembre 2021 à 2 926 385 €.

Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal :

- De prendre acte du rapport de gestion de l'exercice 2021 de la SPL AVENIR REUNION.

Le Conseil Municipal

- Prend acte du rapport de gestion de l'exercice 2021 de la SPL AVENIR REUNION.

Pour extrait certifié conforme,

Saint-Leu, le 21 SEP. 2022

Le Président de séance,


Bruno DOMEN